

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 241

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 33

À la fin de l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2022 »,

l'année :

« 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale.